



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2023

Avis de dégrèvement établi en 2024

AVIS_IR_RS



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP SAINT-DIE DES VOSGES
SA ST-DIE DES VOSGES
PLACE JULES FERRY
BP 263 88107 SAINT-DIE CEDEX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 17 02 848 151 438

Référence de l'avis : 24 88 A192685 89A
Adresse d'imposition :

24 RUE DE LA LIBERATION
88420 MOYENMOUTIER

Numéro FIP : 880 22 41 9971807789 3 A
Numéro de rôle : 016
Date d'établissement : 19/08/2024
Date de mise en recouvrement : 31/07/2024

Identifiant service : 88058

SY MAMOUDOU
24 RUE DE LA LIBERATION
88420 MOYENMOUTIER

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

Les coordonnées de votre centre des finances publiques sont également disponibles en [cliquant ici](#)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Le détail de votre nouvelle imposition figure sur les pages suivantes.

Si votre avis contient une restitution ou le dégrèvement d'une somme que vous avez déjà payée, vous serez remboursé prochainement.

Pour être remboursé plus rapidement à l'avenir et de manière plus sécurisée, communiquez vos coordonnées bancaires sur impots.gouv.fr. Elles seront utilisées pour vos prochains prélèvements ou remboursements.

Revenu fiscal de référence :

Nombre de parts : 1,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Impôt sur les revenus de 2023

Feuillet n° : 1 / 3

Déclarant 1 - Nom de naissance : SY

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
--------------------	-----------------	---------------------------------	----------------	--------------------------------------

D

RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	

1,00

Détail des revenus	Déclar. 1	Total
Salaires.....	42332	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 14664	
Salaires, pensions, rentes nets.....	27668	27668
Revenu brut global.....		27668
Revenu imposable.....		27668
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴		1801
Décote.....		- 58
IMPOT NET		
Total de l'impôt sur le revenu net.....		1743
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2023 :		
IMPOT SUR LE REVENU		
Impôt sur le revenu 2023 dû ⁵³ :		1743
Retenue à la source prélevée en 2023 par vos verseurs de revenus :		- 406
Solde d'impôt sur les revenus 2023 :.....		1337
Suite en page suivante >>>		

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques. Cette réclamation doit être présentée au plus tard jusqu'au 31 décembre de la 2^e année suivant celle de la mise en recouvrement du présent avis (dans les conditions prévues aux articles R*190-1 et R*196-1 du livre des procédures fiscales).

Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R*196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵ 27668

MONTANT DU DEGREVEMENT

Montant de votre impôt net..... 1337

Prélèvements antérieurs..... + 406

Impôt sur le revenu antérieur à déduire..... - 4716

Montant du dégrèvement..... = 2973

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2024, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2025 est de :

Plafond total de 2022..... Déclar. 1
16394

Plafond non utilisé pour les revenus de 2021..... 4114

Plafond non utilisé pour les revenus de 2022..... + 4114

Plafond non utilisé pour les revenus de 2023..... + 4114

Plafond calculé sur les revenus de 2023..... + 4399

Plafond pour les cotisations versées en 2024..... = 16741

Cet avis fait suite à votre déclaration corrective effectuée par internet.

Le présent avis complète et remplace le précédent ³⁷

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition..... 6,30%

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2023 est taxé.

Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas

Suite en page suivante >>>

>>> Suite de votre avis

compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition..... 11,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2023 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.

PRELEVEMENT A LA SOURCE

Attention, ces informations ne prennent pas en compte les actions que vous avez pu réaliser sur impots.gouv.fr depuis la constitution du présent avis.

Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite ...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable

Taux pour le foyer 4,10%